

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations  
internationales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016  
Séance du 8 septembre 2016

## 21 Contrat Local d'Education Artistique – année 2016/2017

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LÉMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ASSAMTI

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. BOULAHMANE

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39

- Nombre de conseillers en exercice : 39

- Nombre de conseillers absents non représentés : 1

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Inspection Académique de l'Oise et la ville de Creil ont souhaité mettre en place, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 08 juillet 2013, un Contrat Local d'Education Artistique sur le territoire de Creil pour l'année 2016/2017.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité de l'implication de la ville dans des dispositifs tels le Contrat Educatif Local et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de son engagement dans une politique volontariste de sensibilisation à la culture des jeunes. Les multiples actions pendant le temps scolaire et hors temps scolaire avec les équipes des structures culturelles en témoignent.

La convention proposée définit les conditions de partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Inspection Académique de l'Oise et la ville de Creil. Elle précise les modalités d'élaboration des projets et de leur choix, le rôle des enseignants, structures culturelles et intervenants artistiques, les conditions de suivi et de coordination du dispositif, la manière dont sera réalisée son évaluation ainsi que les dispositions financières et comptables du dispositif

Il vous est proposé le renouvellement de cette convention pour l'année 2016/2017.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 8 septembre 2016,

Vu la convention ci-annexée,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le Contrat Local d'Education Artistique pour l'année 2016/2017 ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 SEP. 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03.10.16

et publication ou notification le 03.10.16

affiché le 28.09.16

CREIL, le 03.10.2016

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**